

Le projet de décharge ajourné ?

Depuis maintenant sept années, les habitants de Saint-Escobille, rejoints par ceux des villages alentour dont Oysonville, s'opposent à un projet d'implantation sur leur territoire d'un Centre de stockage de déchets ultimes (CDSU), déchets dits non traitables et non dangereux issus des activités industrielles. « Cette décharge serait destinée à accueillir, sur dix ans, 150 000 tonnes de déchets, dits non dangereux et en fin de vie car non traitables. Elle serait implantée au milieu de la plaine agricole de Beauce et au-dessus de la nappe phréatique qui alimente en eau de nombreuses communes d'Ile-de-France et de la Région Centre », soulignait en novembre, le maire (sans étiquette) de Oysonville, René Dauvilliers.

Sept années de lutte

En sept ans de lutte, la machine ne s'est pas arrêtée, bien au contraire. Ainsi, le 17 mars 2008, la première enquête publique organisée sur le sujet avait déjà reçu, malgré quatre mille lettres, un avis favorable



Comme Jean-Pierre Leniasson, les habitants des communes limitrophes de Saint-Escobille, dont Oysonville, restent mobilisés (photo d'archives).

des enquêteurs. Avis favorable prolongé le 13 mars dernier, par la qualification du projet en intérêt général par le préfet de l'Essonne, Jacques Reiller. Pour faire suite, il a ordonné à la commune de Saint-Escobille de revoir son plan d'occupation des sols de Saint-Escobille afin de rendre les terres, concernées par le projet, constructibles (notre édition du 31 octobre

2009). Clôturées le 17 novembre, les enquêtes publiques organisées sur ce sujet ont recueilli 1 354 observations, auxquelles se sont ajoutées 1 598 signatures et 180 courriers supplémentaires récoltés lors d'une pétition.

Quelques jours avant la clôture de la pétition, le 26 novembre 2009, le conseil régional d'Ile-de-France a écarté

le projet de CDSU de Saint-Escobille pour risques majeurs à l'environnement. Et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule : le 18 décembre, le commissaire enquêteur a donné un avis défavorable à la demande de révision simplifiée du plan d'occupation des sols.

Le projet de décharge géante à Saint-Escobille comporte des « risques de contamination de la nappe phréatique » et « de détérioration de la santé publique ». Quant à l'étude qui a poussé à choisir cette zone de Beauce, elle peut être « accusée de manquer d'impartialité », écrit le commissaire enquêteur dans ses conclusions.

« Cette victoire d'étape est certes réconfortante mais pour autant, nous n'avons pas encore gagné ! L'avis du commissaire enquêteur n'est que consultatif : il n'a pas valeur de décision. Nous devons continuer à nous mobiliser pour soutenir les actions en justice en cours », a mentionné Marie Joseph Mazure, maire de Mérobert et présidente de l'ADSE, il y a quelques jours.

Prochaine étape : la publication imminente, des conclusions d'une seconde enquête publique, portant cette fois sur la bande de terre gelée autour du site.